Image not found or type unknown

# adoption et nom de famille

Par **lharicot**, le **13/04/2011** à **14:37**

j'ai été adopté et porte donc le nom de l'adoptante qui est aussi celui de ma mère, suite à des problèmes je souhaiterais annuler cette adoption mais conserver le nom d'autant que je me suis marié et eu des enfants sous ce nom. Je voudrais savoir si je peux annuler l'adoption sans reprendre le nom de mon père, quelles sont mes possibilités ?

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **14:49**

Adoption simple ou plénière ?
Il faut des motifs graves pour révoquer une adoption simple et la révocation d'une adoption plénière n'est pas possible.

Si vous obtenez la révocation, tous les effets de l'adoption cesse, vous changez de nouveau de nom pour reprendre votre nom de naissance

Par **lharicot**, le **13/04/2011** à **14:51**

c'est une adoption simple. il est si dur que çà de la faire annuler ?

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **17:59**

oui, il faut une indignité, un comportement grave (maltraitance, violence) Prenez un avocat pour monter un dossier

Par **lharicot**, le **13/04/2011** à **18:13**

merci pour ces renseignements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés